

instamment des chefs de partis et de tous les députés des suggestions constructives en vue de modifier les règlements. Ces suggestions seront soigneusement étudiées en vue de leur éventuelle insertion dans toute nouvelle loi.

Pourtant, et vous le savez, certains membres de l'opposition ont dépeint le premier ministre du Canada comme un despote qui comploté depuis des années pour saisir le pouvoir. Il n'est pas digne d'aucun député de porter une telle accusation. Depuis cette crise, pendant combien de temps l'opposition a-t-elle siégé en caucus pour rédiger les propositions qu'il faudrait à son avis insérer dans une autre mesure législative dont sera saisie la Chambre pour parer à cette urgence? Combien de temps l'opposition y a-t-elle consacré? Le gouvernement s'en occupe, je vous l'assure.

• (9.40 p.m.)

M. Forrestall: Vous êtes le premier à l'admettre.

M. Perrault: Et laissez-moi vous dire que l'offre que le premier ministre a faite le 16 octobre était une main sincèrement tendue à l'opposition pour qu'elle se rallie à cette unité de tous les partis dont mon ami le député de Pembina a parlé de façon si éloquente.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: La question est posée: Quand votre projet de résolution nous arrivera-t-il de ce côté-ci de la Chambre? Quand les éloquents députés du NPD nous feront-ils parvenir leurs opinions?

M. Peters: Dès qu'ils reviendront de la Saskatchewan.

M. Perrault: Quand les députés de l'opposition déposeront-ils leurs propositions? Le premier ministre a dit ici qu'il voulait rencontrer les chefs de tous les partis pour discuter de la mesure législative. Êtes-vous prêts à le rencontrer?

Une voix: Bien sûr que nous sommes prêts.

M. Perrault: J'espère que nous ne verrons pas d'accusations sans fondement circuler à la Chambre que le premier ministre a refusé de consulter et de rencontrer l'opposition. Les députés de l'opposition savent très bien qu'avant la proclamation des pouvoirs restreints qui sont en vigueur en vertu de la loi sur les mesures de guerre, tous les chefs de parti ont été informés de ce qui serait fait. En fait, des consultations ont été tenues avec l'ancien premier ministre du pays. Est-ce là le geste d'un premier ministre dédié à un nouveau genre de gouvernement dictatorial au Canada? S'il y avait eu plus de consultations, lorsque le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre, le Canada serait peut-être dans une meilleure situation aujourd'hui.

Une voix: Même au sein de son propre parti.

M. Perrault: Oui, même au sein de son propre parti.

M. Forrestall: Cessez de parler d'unité sans y croire.

M. Perrault: C'est en toute sincérité que le premier ministre a fait appel à la coopération de tous les partis et à leurs suggestions. J'espère qu'ils répondront à son attente.

On a dit que chacun devrait pouvoir être mieux renseigné. Pendant les séances qui auront lieu, nous l'espérons quant à une mesure destinée à remplacer la loi des mesures de guerre—et je souhaite que cette dernière le soit le plus rapidement possible—tous les renseignements additionnels nécessaires pourraient être fournis.

Je crois que les événements des deux derniers jours révèlent une grave lacune du Code criminel. On a dit au cours de ce débat que le gouvernement était au courant du danger qui allait grandissant dans la province de Québec depuis quelques années. On a accusé le gouvernement de n'avoir pas agi. Il l'a certainement fait dans les limites de ses pouvoirs et de ses responsabilités. La Gendarmerie royale a déployé une activité intense dans cette province, comme le savent les députés, mais de façon assez tragique, l'application du Code criminel, entre autres la partie relative à la sédition, relève à présent des procureurs généraux des provinces. Ce sont eux qui sont chargés de rendre la justice comme le définit actuellement le Code criminel. Nous pouvons tous critiquer le procureur général de la province de Québec pour n'être pas intervenu avec assez de vigueur. A mon sens, le gouvernement fédéral doit être investi de ce pouvoir par des modifications au Code criminel portant sur des crimes nationaux comme la sédition et la trahison.

Nous avons assurément appris notre leçon après avoir été témoins de la façon dont des événements graves se sont déroulés ces derniers jours. Le crime organisé fonctionne sur une si vaste échelle qu'il est devenu mobile et très raffiné dans ses moyens pervers, si bien que le procureur général (M. Turner) devrait être investi de pouvoirs extraordinaires.

Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat. Bien des discours ont été prononcés et tous les aspects de la question ont été traités. A mon avis, les députés devraient maintenant démontrer leur solidarité et leur accord; ce serait le signe le plus positif que malgré nos divergences politiques, nous voulons que le Canada demeure libre et fort, qu'aucun de nous ne veut tolérer la sédition et l'anarchie dans notre milieu. Si le gouvernement peut donner l'assurance supplémentaire qu'une nouvelle mesure législative est en préparation, qu'elle sera présentée sous peu et que la loi sur les mesures de guerre sera abrogée aussitôt qu'on aura disposé de cette mesure, et si nous pouvons partager davantage nos renseignements avec l'opposition et accorder une attention loyale à leurs propositions—et nous avons entendu l'expression de certaines bonnes idées au cours de ces deux jours—nous pourrions peut-être atteindre ce niveau d'unité nécessaire en ce moment. Un Parlement uni démontrera au peuple canadien que lorsque l'avenir de la nation est en jeu, nous ne permettons pas à l'esprit de parti de dominer les activités de la Chambre. Démonstrons cette même solidarité sur ce problème que celle dont les gouvernements provinciaux ont fait preuve dans le cas présent quelles que soient leurs tendances politiques. Ils ont presque sans exception dit: «Oui cette situation ne peut durer, mais la mesure est nécessaire. Nous aussi souhaiterions qu'il y ait